

Communiqué de presse

Paris, le 14 janvier 2025

Gaipare annonce un taux de participation aux bénéfices de 2,55 % net pour 2024

L'association Gaipare annonce un taux de participation aux bénéfices net de son fonds en euros à hauteur de 2.55 %¹ pour l'année 2024.

Ce taux s'applique à tous les contrats d'assurance vie et de capitalisation : livret Gaipare, Gaipare II, Gaipare Sélection, Gaipare Select F, Gaipare Selectissimo, Gaipare Fidelissimo. Sur les cinq dernières années, le rendement cumulé de ce fonds atteint 11.22 %.

L'action soutenue de l'association consacrée à la défense des intérêts des adhérents combinée à la performance financière du canton Gaipare obtenue par Allianz qui a su saisir les opportunités du marché permet à GAIPARE d'annoncer un taux de rendement en augmentation par rapport à l'an passé.

En outre, le fonds en euros Gaipare, a doté régulièrement sa PPB (Provision pour Participation aux Bénéfices) et en redistribue cette année environ 10% comme en 2023.

La PPB s'élève désormais à 62.7 M€.

L'année 2024 a été particulièrement importante pour le GAIPARE puisque l'assemblée générale a approuvé une évolution majeure du produit Fidelissimo afin de mieux encore l'adapter aux attentes des épargnants.

*« Dans une conjoncture politique et économique complexe, l'objectif principal de l'association en liaison avec son assureur partenaire reste de préserver l'intérêt des adhérents à long terme » a déclaré **Georges Richelme, président du conseil d'administration de Gaipare.***

De plus, un complément de revalorisation de 1 % en 2025 et 2026 sur la part investie sur le support en euros Fonds GAIPARE pour les versements effectués du 1er janvier 2025 au 30 juin 2025 s'ajoutera aux taux de participation aux bénéfices annuels, nets de frais de gestion avant prélèvements sociaux, déterminés pour 2025 et 2026. Cette majoration s'appliquera aux versements effectués sur les contrats suivants : GAIPARE Fidelissimo, GAIPARE Fidelissimo Capitalisation, GAIPARE Sélection, GAIPARE Select F, GAIPARE II, GAIPARE Selectissimo et GAIPARE Selectissimo Capitalisation.

¹ Taux net de frais de gestion et brut de prélèvements sociaux, attribué sur le support en euros, Fonds Gaipare pour l'année 2024 sous réserve de la présence d'un capital constitué sur le fonds Gaipare au 31/12/2024.

Ne sont pas concernés par ce complément de revalorisation : les versements réguliers, le capital transféré et l'éventuel versement réalisé simultanément en cas d'adhésion réalisée dans le cadre d'une transformation visée à l'article 125-0 A du code général des impôts.

Pour bénéficier de ce bonus, l'adhésion doit toujours être en cours et un capital présent sur le support en euros Fonds GAIPARE à la date d'attribution.

En 2025 ou 2026, si l'adhérent effectue un rachat partiel ou un arbitrage en sortie du support en euros Fonds GAIPARE, le complément de revalorisation s'appliquera au prorata de la date de début de revalorisation jusqu'à la date de désinvestissement.

Contact Presse Allianz France

Carla Leborgne Buttazzoni 07 61 19 17 92 carla.leborgne-buttazzoni@allianz.fr

Athénais Olive 06 98 92 70 33 athenais.olive_2@allianz.fr

Contact Presse Gaipare

Agnès Jouve 06 89 03 74 38 agnes.jouve@gaipare.com

À propos d'Allianz

Allianz, acteur mondial et leader européen de l'assurance, propose une offre complète qui couvre tous les besoins en assurance, assistance et services financiers des particuliers, professionnels, entreprises et collectivités. Avec près de 157 000 collaborateurs dans le monde, Allianz est présent dans plus de 70 pays, au service de plus de 125 millions de clients.

Assureur généraliste, spécialiste du patrimoine, de la protection sociale, Allianz France s'appuie sur la richesse de son expertise et le dynamisme de ses plus de 7 500 collaborateurs en France. 10 000 intermédiaires commerciaux, Agents, Conseillers, Courtiers, Partenaires conseillent et accompagnent plus de 5 millions de clients qui font confiance à Allianz France.

Retrouvez toute l'actualité d'Allianz France sur www.allianz.fr et suivez-nous sur :



À propos de Gaipare :

Régie par la loi 1901, Gaipare est un Groupement Associatif Interprofessionnel pour l'Amélioration de la Retraite et de l'Épargne, regroupant plus de 38 000 adhérents.

Retrouvez toute l'actualité de Gaipare sur www.gaipare.com et suivez-nous sur :

